

DÉPARTEMENT
CORREZE
CANTON
TULLE
COMMUNE
TULLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Secrétariat Général
KM/SC

Arrêté décidant le versement d'un acompte de 40% à Monsieur Jérôme LAURENT – JUNGLE « RAIDDOG » pour la réalisation d'une fresque sur un transformateur ENEDIS sis Place Martial Brigouleix

Le Maire-Adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant qu'Enedis a implanté un poste de distribution publique d'électricité alimentant entre autres la Cité administrative sur l'espace public de la ville au pied de ladite Tour Jean Montalat,
- Considérant que ce poste, étant situé en zone inondable, a été surélevé impliquant une construction massive et peu esthétique en cœur de ville,
- Considérant qu'ENEDIS, sensible à l'intégration de ses ouvrages dans l'environnement, a conclu une convention partenariale avec la Ville de Tulle en vue d'embellir ce poste par la réalisation d'une fresque et ainsi améliorer le cadre de vie,
- Considérant que, par cette convention, la Ville de Tulle s'est engagée à faire réaliser ladite fresque et a sollicité à cette occasion Monsieur Jérôme LAURENT - JUNGLE « RAIDDOG »,
- Vu la facture d'acompte présentée,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Décide le versement en faveur de Monsieur Jérôme LAURENT - JUNGLE « RAIDDOG » - 1, Rue des Cloutiers - 19100 BRIVE LA GAILLARDE d'un acompte de 40%, soit 1 600 € TTC pour la réalisation d'une fresque sur le transformateur ENEDIS implanté au pied de la Tour Administrative Jean Montalat - Place Martial Brigouleix.

ARTICLE 2 : Les écritures comptables correspondantes seront inscrites au budget de la Ville.
Compte : 21612 - Code : OEUART/BRIGPA

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Monsieur Jérôme LAURENT - JUNGLE « RAIDDOG »

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 28 JUL. 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 28 JUL. 2025

128 - 17072025

TULLE, le 17 juillet 2025
Le Maire-Adjoint,
Jacques SPINDLER



Ville de Tulle

10 Rue Félix Vidalin,
19000 Tulle

Brive, le 15 juillet 2025

FACTURE ACOMPTE N° TE20250611

Intervention artistique - Peinture murale

Transformateur Énédis - Tour Jean Montalat - 1 Pl. Martial Brigouleix, 19000 Tulle

- Création et réalisation d'une peinture murale de 80 m²

- Dessin de la composition, maquette			
- Mise en couleur			
- Ateliers participatifs	43,50	80	3 500

- Fourniture matériels

- Bombes aérosols	4,5	75	350
- Masquage éléments métalliques	50	1	50
- Frais (déplacements, assurances)	100	1	100

Total **4.000,00 €**

TOTAL TTC (Acompte 40%) **1.600,00 €**

Condition de règlement : 40% à la commande, solde à la livraison. Règlement par virement en suivant les informations suivantes :

Adresse : N26 GMBH, KLOSTERSTRASSE 62, 10179 BERLIN, ALLEMAGNE

Titulaire du compte : JEROME LAURENT

IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

IBAN (INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER)

DE50 1001 1001 2627 9417 32

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

NTSBDEB1XXX

Veuillez croire Madame, Monsieur en l'expression de mes salutations respectueuses.



Jérôme LAURENT - JUNGLE RAIDDOG

1 RUE DES CLOUTIERS - FR 19100 BRIVE 06 18 13 17 75 contact@raiddog.com [@jungleraiddog](https://www.jungleraiddog.com)
SIRET 424 133 718 00041 - MDA LD46907 - N° INTRACOMMUNAUTAIRE FR77424133718 - APE : 9001Z

Adhérent de la Fédération de l'Art Urbain

